



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DIRECTION DES RELATIONS
ET DES RESSOURCES HUMAINES
Direction des Personnels Enseignants

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA CAPA DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIER DES UNIVERSITES D'AQUITAINE**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux ;
VU l'arrêté du 29 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent GERIN dans l'emploi de Secrétaire Général du Rectorat de l'académie de Bordeaux à compter du 8 février 2016 ;
VU le décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;
VU les résultats des élections aux commissions administratives paritaires académiques en date du 7 décembre 2018 ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La composition de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des **PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE** est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Membres titulaires :

Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux,
Madame Claude GAUDY, Secrétaire Générale adjointe - Directrice des Relations et des Ressources Humaines, Rectorat de Bordeaux,
Monsieur Eric MORTELETTE, Chef du service académique d'information et d'orientation,
Monsieur Jean-François LAFONT, inspecteur de l'éducation nationale, Conseiller technique ASH.

Membres suppléants :

Madame Magalie SABBAH, Directrice de la direction des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux,
Madame Audray CHOLLIER, Chef de bureau de la direction des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux,
Monsieur Pierre KESSAS, Doyen des IEN 1^{er} degré – Inspecteur de l'Education nationale,
Madame Sandra CASTAY, Inspectrice de l'Education nationale.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Membres Titulaires :

PSY-EN classe exceptionnelle :

Madame Béatrice CHARBONNIER, école élémentaire Victor Hugo de Mourenx,

PSY-EN hors classe :

Madame Monique BEGUE, CIO de Pau,

PSY-EN classe normale :

Monsieur Jean RUSTIQUE, école élémentaire Jean Moulin de Villenave d'Ornon.
Madame Emmeline ROGIER, CIO de Cenon.

Membres suppléants :

PSY-EN classe exceptionnelle :

Madame Myriam LOUART, école maternelle Edouard Herriot d'Agen,

PSY-EN hors classe :

Madame Véronique MERIAUX, école élémentaire Théophile de Viau de Port Sainte Marie,

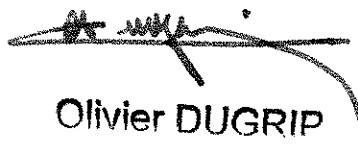
PSY-EN classe normale :

Monsieur Philippe FRANCO, CIO de Bergerac,

Madame Edith LOUBIAT, école élémentaire Maurice Albe de Périgueux.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 2 janvier 2019



Olivier DUGRIP